

Rectificatif

Générale

colonial

## Rectificatif n° 684 du 31 mai 1949.

n° 684

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 mai 1949

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1949 v2

Date du numéro  
30 juin 1949

### TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : «

**Art. 1er**

— Sont, licenciés pour suppression d'emploi, à compter dit 10 juin 1040, les agents du cadre local autochtone des douanes dont les noms suivent : »..... » Hassan Roble, 10e échelon », Lire: «

**Art. 1er**

— Sont licenciés pour suppression d'emploi, à compter du 10 juin 1949, les agents du cadre local autochtone des douanes dont les noms suivent : »..... » Hassan Roble, 9e échelon. » (Le reste sans changement.)